

# « Pas de nourriture, pas de médicaments jusqu'à la mort »

MSF DÉVOILE UNE URGENCE NUTRITIONNELLE ET MÉDICALE  
DANS DES PRISONS GUINÉENNES



Février 2009



## INTRODUCTION:

# Conditions inacceptables dans les prisons guinéennes – un traitement injustifié

*« Le principal problème dans cette prison est l'alimentation. Nous n'avons rien à manger, à peine une petite poignée de nourriture, ce n'est rien. Vous ne recevez pas de nourriture ou de médicaments ici, jusqu'à la mort. »*

**Un homme, en prison depuis trois mois.**

En septembre 2008, Médecins Sans Frontières (MSF)<sup>1</sup> a lancé une intervention d'urgence dans la prison civile de Guéckédou dans le sud-est de la République de Guinée. À l'arrivée de l'équipe, un prisonnier masculin adulte sur trois souffrait de malnutrition, dont un sur cinq de malnutrition aiguë sévère. Des conditions d'hygiène épouvantables avaient entraîné chez eux une déshydratation ainsi que de nombreuses infections respiratoires et de la peau. Les cellules surpeuplées abritaient tant des mineurs que des adultes, et des prisonniers atteints de tuberculose (TB) qui côtoyaient d'autres détenus. Les soins de santé n'étaient que rarement disponibles.

MSF a réagi à la situation de la prison de Guéckédou par une distribution alimentaire thérapeutique d'urgence pendant près de trois mois.<sup>2</sup> MSF a également réalisé des consultations médicales, donné des médicaments et fourni du matériel pour l'approvisionnement en eau, les installations sanitaires et l'hygiène personnelle. Cette intervention d'urgence dans la prison de Guéckédou a suscité des préoccupations sur la situation nutritionnelle dans d'autres prisons en Guinée. Des équipes MSF sur le terrain ont donc réalisé des évaluations - et des consultations médicales où cela s'avérait nécessaire - dans trois autres prisons en Guinée : Mamou, Boké et Gaoual. Sur base de ses observations à Guéckédou et au-delà, MSF conclut que les épouvantables conditions observées à la prison Guéckédou ne sont malheureusement pas un cas isolé.<sup>3</sup> Même si les conditions variaient dans les différentes infrastructures, aucune prison visitée par MSF ne subvenait aux besoins de base comme l'accès à l'eau, l'alimentation et les soins de santé, ni ne maintenait les conditions minimales de respect de la dignité humaine des prisonniers.

Ces besoins humanitaires extrêmes exigent une réaction immédiate. Cependant, une intervention d'urgence à court terme ne peut pas être la solution aux dysfonctionnements généraux et plus structurels de l'administration pénitentiaire concernant la distribution de nourriture et le maintien de conditions hygiéniques acceptables, qui touchent surtout les détenus masculins adultes. Les privations de nourriture, d'eau, de conditions de vie minimales et d'autres besoins fondamentaux mettent leur vie en danger et sont assimilables à des mauvais traitements.

<sup>1</sup> MSF est présente en République de Guinée depuis 21 ans. Les projets ont visé les populations les plus vulnérables, notamment des patients souffrant de TB, les enfants de la rue, les populations n'ayant pas accès aux soins de santé en Guinée Forestière et les réfugiés des pays voisins (Liberia et Sierra Leone). MSF prodigue actuellement des soins à des patients atteints du VIH-SIDA et a réalisé des campagnes de vaccination d'urgence à l'échelle nationale pour la fièvre jaune et la rougeole.

<sup>2</sup> MSF, « Civilian prisoners in Guinea prison suffer malnutrition, exposure to TB, in appalling conditions », 26 novembre 2008, sur [http://www.msf.org/msfinternational/invoke.cfm?objectId=D873FCFD-15C5-F00A-253E1A309842A11C&component=toolkit.article&method=full\\_html](http://www.msf.org/msfinternational/invoke.cfm?objectId=D873FCFD-15C5-F00A-253E1A309842A11C&component=toolkit.article&method=full_html).

<sup>3</sup> Il y a cependant un exemple positif dans la petite prison de Gaoual, où 11 prisonniers ont bénéficié de conditions de vie, d'une alimentation et de soins médicaux nettement meilleurs, montrant que, dans certaines circonstances, il est possible d'assurer aux détenus des conditions de vie adéquates et une couverture des besoins fondamentaux.



*« Pourquoi Dieu accepte la souffrance de l'homme ? », énonce ce graffiti sur un mur de prison*

Le non-respect des normes minimales<sup>4</sup> dans les prisons guinéennes peut être lié au développement économique et humain généralement faible dans le pays.<sup>5</sup> L'instabilité et les conflits dans les pays voisins ont longtemps touché la Guinée, alors que des grèves et des troubles civils sont apparus dans le pays au cours des dernières années. La hausse internationale constante des prix des denrées alimentaires, qui a culminé en 2008, a aggravé les conditions de vie déjà précaires et l'insécurité alimentaire des Guinéens. Par conséquent, le problème de malnutrition dans les prisons guinéennes, récurrent et déjà bien documenté<sup>6</sup>, n'a fait que s'accroître en 2008.

Même si le fait que les conditions dans les prisons guinéennes sont inférieures aux normes minimales peut être attribué en partie à la pauvreté et aux ressources limitées du pays, ces facteurs n'expliquent pas à eux seuls l'absence de réaction face à la malnutrition récurrente et aux conditions de vie inacceptables à Guéckédou et dans d'autres prisons.

Les autorités nationales guinéennes assument la responsabilité ultime de faire respecter les droits humains fondamentaux de ses habitants, notamment sa population carcérale. Les autorités nationales et locales doivent agir immédiatement pour satisfaire aux besoins de base des prisonniers conformément aux normes internationales et nationales. Les donateurs internationaux et d'autres acteurs intervenant en Guinée doivent réagir pour garantir les besoins de base des prisonniers, car leur vie et leur santé sont en jeu.

<sup>4</sup> En septembre 2004, le ministère guinéen de la Justice et le ministère guinéen de la Santé ont signé un protocole établissant des normes minimales nationales pour la détention. Ce protocole est basé sur des recommandations issues d'une série de tables rondes intersectorielles organisées en octobre 2002 sur la santé en détention. Ce protocole prévoit des normes minimales spécifiques concernant les rations alimentaires, l'accès à l'eau, l'hygiène personnelle, les conditions de vie et l'espace par prisonnier ainsi que l'accès aux soins médicaux.

Certains droits humains essentiels liés à la protection de la dignité humaine sont par ailleurs entérinés dans la Constitution guinéenne (Loi fondamentale) de décembre 1991. L'article 5 stipule que :

« La personne et la dignité de l'homme sont sacrées. L'État a le devoir de les respecter et de les protéger. Les droits et les libertés énumérés ci-après sont inviolables, inaliénables et imprescriptibles. Ils fondent toute société humaine, et garantissent la paix et la justice dans le monde. »

Pour plus de détails sur les règles minima pour le traitement des détenus et autres pactes internationaux en la matière, voir les notes en bas de page 15 et 16.

<sup>5</sup> Malgré sa richesse en ressources naturelles, la Guinée reste l'un des pays les plus pauvres au monde, en 160<sup>e</sup> position sur les 175 pays que compte le Rapport sur le développement humain PNUD 2007. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (Poverty Reduction Strategy Paper ou PRSP II, 2007-2010) signale que l'incidence de la pauvreté à un niveau national est passée de 49,2% en 2002 à 53,6% en 2005 étant donné que le PIB par habitant est tombé de 379 \$ en 2002 à 332 \$ en 2006.

<sup>6</sup> Voir par exemple Terre des Hommes, « Mineurs en conflit avec la loi : État des Lieux- Maison Centrale d'Arrêt de Conakry », mai 2008, et « Mission 'd'urgence' : à la prison civile de Guéckédou », 24 novembre-2 décembre 2006 et Human Rights Watch « The Perverse Side of Things : Torture, Inadequate Detention Conditions and Excessive Use of Force by Guinean Security Forces » 22 août 2006, sur <http://www.hrw.org/en/reports/2006/08/21/perverse-side-things>. Plusieurs acteurs interviennent dans les prisons guinéennes pour répondre aux besoins, notamment nutritionnels et en matière de santé, avec des approches ponctuelles et à plus long terme. Le CICR, Terre des Hommes, Prisonniers Sans Frontières et d'autres ONG nationales en font partie.

## VUE D'ENSEMBLE:

# Conditions médicales et humanitaires à Guéckédou et dans d'autres prisons

## Accès à la nourriture

À l'origine, c'est la prévalence élevée de la malnutrition aiguë sévère et modérée chez les détenus qui a poussé MSF à intervenir dans la prison de Guéckédou. **D'après l'analyse nutritionnelle initiale de MSF<sup>7</sup>, 38% des 72 prisonniers souffraient de malnutrition aiguë, 21% étant gravement malnutris et 17% modérément malnutris.** Cette situation alarmante a exigé une intervention immédiate, notamment une distribution d'aliments thérapeutiques et des consultations médicales.

Durant les visites de suivi dans d'autres prisons guinéennes, MSF a constaté des situations tout aussi inquiétantes. La vaste expérience de MSF dans les interventions nutritionnelles d'urgence, dans le monde entier, montre que de tels cas de malnutrition aiguë sévère sont rares chez les personnes adultes, même dans des contextes encore plus instables de conflit et de violence.

Taux de malnutrition dans les prisons guinéennes visitées par MSF<sup>8</sup>

Type de malnutrition	Indice de masse corporelle (IMC)	17-20/09/2008 Guéckédou n=72		8-10/12/2008 Mamou n=116		24/10/2008 Gaoual n=20		27/10/2009 Boké n=41	
		Total	% Total	Total	% Total	Total	% Total	Total	% Total
Malnutrition grave (G)	IMC < 16	15	21%	15	13%	0	0%	9	22%
Malnutrition modérée (M)	IMC >=16 et < 17	12	17%	10	9%	0	0%	4	10%
En danger de malnutrition	IMC >=17 et < 18,5	8	11%	19	16%	2	10%	10	24%
Malnutrition globale (M+G)	IMC <17	27	38%	25	22%	0	0%	13	32%

<sup>7</sup> MSF a réalisé des examens des indices de masse corporelle (IMC) durant la première visite dans chaque prison. Calcul d'IMC = poids/taille<sup>2</sup>, permettant d'obtenir un indice où l'IMC normal est de 18,5<24,9. Il y a un danger de malnutrition lorsque l'IMC est 17<18,4 ; La malnutrition est modérée lorsque l'IMC est de 16<16,9 et la malnutrition est grave lorsque l'IMC <16.

<sup>8</sup> Taux de malnutrition dans les prisons guinéennes au début des interventions ponctuelles de MSF.

Dans les prisons visitées par les équipes de MSF, le seul repas quotidien accordé ne fournissait pas le contenu nutritionnel et l'apport calorique journalier nécessaires pour le maintien d'une bonne santé.<sup>9</sup> Cet unique repas quotidien ne comprenait souvent que 100 à 300 grammes de riz blanc, parfois avec une sauce peu épaisse à l'huile de palme rouge, contenant rarement quelques légumes.

*« L'alimentation est l'aspect le plus difficile. Nous ne recevons qu'une cuillerée de riz par personne et par jour. Il n'y a pas d'assiettes. Il n'y a pas de budget pour en avoir plus et je n'ai pas de famille pour m'aider. Les gens continuent à mourir par manque de nourriture, et il y a tant de moustiques ... Nous passons parfois des journées entières enfermés dans notre cellule. »*

Un homme, en prison depuis 25 mois.

*« Personne ne vient me rendre visite. Mon père est mort et ma mère est trop âgée pour se déplacer. Le problème ici, c'est la nourriture. Les rations sont trop petites, une cuillère par personne. Si nous n'avions pas les biscuits nutritionnels, beaucoup de gens mourraient ici. Si vous n'avez pas de famille, vous n'avez pas de nourriture, vous mourrez ici. »*

Un homme, en prison depuis 3 mois.

Les autorités pénitentiaires n'assument pas leur responsabilité de fournir des rations alimentaires suffisantes aux prisonniers qui sont sous leur garde. Ainsi, de nombreux détenus demandent à leur famille ou à des connaissances de leur amener de la nourriture. Cependant, la majorité des prisonniers qui ont parlé avec MSF ne reçoivent pas plus de nourriture que la ration quotidienne de la prison. De nombreux ménages guinéens font face à des difficultés importantes pour assurer leur subsistance et échapper à la malnutrition. L'insécurité alimentaire est un phénomène chronique en République de Guinée<sup>10</sup>, aggravé par la situation sociopolitique et économique difficile du pays et la hausse internationale des prix des denrées alimentaires en 2008.<sup>11</sup>

<sup>9</sup> L'apport calorique recommandé pour un adulte moyen se situe entre 2000 et 2500 calories par jour.

<sup>10</sup> Selon la dernière évaluation menée en Guinée à l'échelle nationale par le Programme alimentaire mondial (PAM) en août 2005, 16% des ménages guinéens sont vulnérables à l'insécurité alimentaire, dont 6% sont très vulnérables. Les régions les plus touchées sont la Moyenne, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. La hausse des prix de l'alimentation n'a fait qu'aggraver cette insécurité alimentaire structurelle et la vulnérabilité de ménages (PAM, « Rapport d'évaluation rapide : Impact de la flambée des prix sur la sécurité alimentaire et la nutrition », mai 2008). Les résultats préliminaires d'une étude nationale sur la nutrition réalisée entre novembre 2007 et janvier 2008 (soit la période suivant immédiatement la récolte, quand les taux de malnutrition sont généralement à leurs niveaux les plus bas) mentionnent 7,4% de malnutrition aiguë globale et 2,5% de malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans. Dans certains districts sanitaires, les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) et de malnutrition aiguë sévère (MAS) ont atteint respectivement 15,2% et 6%. (Procédure d'appels communs (PAC) des NU pour l'Afrique de l'Ouest 2009 (UN Consolidated Appeals Process (CAP) for West Africa 2009) Vol. 2, p 31 ; voir <http://ochaonline.un.org/cap2005/webpage.asp?Page=1725>).

De la même manière, selon la dernière étude démographique et de santé nationale en Guinée réalisée par la Direction Nationale de la Statistique (DNS), Ministère du Plan, 35% des enfants de moins de cinq ans ont souffert de malnutrition chronique et 9,4% de malnutrition aiguë globale (dont 1,8% de malnutrition aiguë sévère (MAS)). (Guinée, « Enquête Démographique et de Santé en Guinée » (EDSG-III) réalisée entre les 01/02-31/07/2005 (voir <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR162/10Chapter10.pdf>).

<sup>11</sup> Le riz est l'aliment de base de la Guinée et représente environ 48% de l'apport calorique chez les populations les plus pauvres. Avec une hausse permanente des prix du riz au cours des dernières années, la hausse des prix du pétrole et le record international des prix des denrées alimentaires ont encore aggravé l'inflation de ces derniers. Un sac de riz de 50 kg coûtait 40 000 francs guinéens (FGN) en 2005, mais a atteint 210 000 FGN en août 2008. Entre septembre 2007 et septembre 2008, les prix du riz produit localement ont augmenté de 30%, alors que le prix du riz importé a augmenté de 49% au cours de la même période. Economist Intelligence Unit, « Report : Guinea », septembre 2008. Cf. UN, West Africa CAP 2009, p. 49 [http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h\\_index/CAP\\_2009\\_WestAfrica/\\$FILE/CAP\\_2009\\_WestAfrica\\_VOL2\\_SCREEN.pdf?OpenElement](http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h_index/CAP_2009_WestAfrica/$FILE/CAP_2009_WestAfrica_VOL2_SCREEN.pdf?OpenElement)

**À peine 33% des détenus de Guéckédou disent avoir reçu des visites de leur famille durant leur séjour en prison.** En effet, il arrive que certaines familles abandonnent des prisonniers, ceci pour diverses raisons : du fait de la discrimination sociale, parce qu'elles ne sont pas conscientes de la situation des détenus, ou parce qu'elles vivent trop loin de la prison pour payer le trajet. Il est souvent demandé aux familles déjà vulnérables ou à d'autres visiteurs de payer des droits d'entrée en liquide ou en nature<sup>12</sup> quand ils viennent apporter de la nourriture à leur proche détenu. Il arrive aussi que les détenus doivent partager toute nourriture supplémentaire reçue de l'extérieur, ce qui ne les incite pas à faire appel à ces mécanismes de débrouille.

Les activités de nutrition de MSF et d'autres organisations non gouvernementales ne peuvent être qu'une réponse médicale d'urgence aux conséquences sanitaires d'une alimentation insuffisante dans les prisons guinéennes. Selon les normes nationales guinéennes, les prisonniers doivent recevoir une ration quotidienne d'au moins deux repas équilibrés par jour. **Établi en 2004, le budget alimentaire minimum de 1400 FGN par détenu et par jour n'a pas été adapté à la hausse des prix de l'alimentation. Les budgets inadéquats et inflexibles, les problèmes de déboursement d'argent et la hausse des prix des denrées alimentaires sont autant de facteurs qui mènent à la catastrophe : les rations insuffisantes qui en résultent mettent en danger la vie et la santé des détenus guinéens.**

## Accès à une eau potable sûre, à l'hygiène et à des installations sanitaires

Bien que la Guinée soit parfois appelée le « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », les systèmes d'approvisionnement en eau guinéens sont sujets à des perturbations fréquentes et l'eau potable est une ressource rare dans tout le pays<sup>13</sup>, ainsi que dans toutes les prisons visitées par MSF. Lorsque l'équipe de MSF est arrivée dans la prison de Guéckédou, **42% des prisonniers souffraient de déshydratation.**

Les recommandations nationales guinéennes prévoient un minimum de 10 litres d'eau potable par détenu et par jour. Aucune des prisons visitées par MSF n'était capable de respecter ces normes convenues au niveau national. Les puits et les pompes étaient absents, ou ne fonctionnaient pas bien, en raison d'un entretien irrégulier ou d'une capacité insuffisante des infrastructures d'origine.

*« Je peux boire de l'eau du robinet si celui-ci fonctionne, mais durant la saison sèche, ce sera difficile car on ne peut pas compter sur l'eau de pluie. Les prisonniers qui ne reçoivent pas de visites resteront ici pendant des mois et mourront. »*

*Un homme, en prison depuis 1 mois.*

*« Je bois de l'eau une fois le matin, puis ensuite après 14h00. Même s'il y a de l'eau, je ne reçois pas beaucoup à boire. Je me lave en utilisant l'emballage des biscuits nutritionnels. »*

*Un homme, en prison depuis 1 mois.*

<sup>12</sup> Des prisonniers ont mentionné des droits monétaires de 2000 FGN (environ 0,40 \$) ainsi que des « droits » en nature, consistant notamment à donner des portions alimentaires destinées au prisonnier ou des bougies pour la nuit.

<sup>13</sup> A Selon les estimations, près de la moitié de la population guinéenne n'a pas accès à une eau salubre, un problème encore exacerbé durant la saison sèche ; voir PRSP II (2007-2010) sur <http://www.srp-guinee.org/dsrp2.htm> et UNDP Human Development Report 2007 (Rapport sur le développement humain PNUD 2007), sur [http://hdrstats.undp.org/countries/data\\_sheets/cty\\_ds\\_GIN.html](http://hdrstats.undp.org/countries/data_sheets/cty_ds_GIN.html).



*Les détenus n'ont souvent pas accès aux latrines extérieures. Des seaux sont à la place disposés à l'intérieur des cellules, mais vidés de manière irrégulière.*

Outre la déshydratation très répandue, cet accès limité à l'eau entraîne également de mauvaises conditions d'hygiène et une présence élevée des maladies de la peau. Les douches font défaut ou ne sont accessibles qu'occasionnellement. Les prisonniers manquent de savon pour se laver, pour laver leurs vêtements ou même la simple natte sur laquelle ils dorment la nuit. Ces conditions d'hygiène problématiques sont encore aggravées par le fait que les prisonniers n'ont souvent pas accès aux latrines extérieures. Au lieu de cela, des seaux sont placés dans les cellules, mais sont vidés de manière irrégulière.

*« Il faut le dire : je suis sale. Nous vidons les toilettes et les nettoyons. Au moins, de cette manière, il est possible de quitter sa cellule pendant un petit moment. Depuis que je suis ici, je me suis lavé deux fois en neuf mois. Je suis sale ! Auparavant, j'étais complètement nu. C'est un prisonnier qui a été libéré qui m'a donné ce t-shirt. »*

**Un homme, en prison depuis 9 mois.**

Les normes nationales guinéennes demandent à tous les centres de détention de mettre à disposition des détenus une infrastructure pour prendre une douche sur base quotidienne. Les recommandations nationales stipulent également que tous les centres de détention doivent permettre aux détenus d'accéder à des latrines extérieures pendant la journée si elles existent.

À Guéckédou, la pénurie générale d'eau ainsi que les préoccupations sécuritaires ont été mises en avant par les autorités locales pour expliquer le manque d'accès à des douches et des latrines extérieures pour les prisonniers et, par conséquent, la dégradation de leurs conditions d'hygiène.



*Quelque 25 prisonniers sont entassés dans cette cellule sombre et peu ventilée*

## Conditions de vie dans les cellules des prisons

La surpopulation est sans doute ce qu'il y a de plus frappant dans les prisons guinéennes. Depuis les troubles civils de 2007-2008, un certain nombre de prisons<sup>14</sup> ont été détruites et des détenus supplémentaires ont été transférés dans des prisons déjà surpeuplées.

Les cellules des prisons sont sales, sombres et mal aérées, et **l'espace de vie de chaque prisonnier dépasse rarement la norme minimale nationale de 2 m<sup>2</sup>. Dans une prison visitée par MSF, la fenêtre à barreaux d'une cellule comprenant 25 à 30 prisonniers était emmurée, une étroite cavité horizontale ne laissant entrer qu'un peu de lumière et d'air.** Même dans ces conditions de surpopulation, la plupart des prisonniers masculins ne sont jamais autorisés à aller dans la cour de la prison, ou uniquement de manière très limitée. Le risque d'évasion dû à des structures pénitentiaires insuffisamment sécurisées et au manque de personnel a également été avancé pour justifier l'interdiction d'accéder aux cours des prisons.

---

<sup>14</sup> Ces dernières années, une détérioration de la situation socio-économique et un environnement politique instable ont mené à plusieurs épisodes de grèves et de troubles civils, notamment début 2007 et en 2008. Durant les événements de 2007, au moins 15 centres pénitentiaires ont été partiellement ou entièrement détruits.

*« Lorsque je suis arrivé, ils m'ont mis dans la petite cellule. C'était terrible et sombre. Depuis lors, je ne vois et n'entends plus bien. Je suis resté dans la petite cellule un mois et trois semaines. Lorsque je suis tombé malade, ils m'en ont sorti. Lorsque je vais à la toilette, seul du sang sort. Avant d'entrer en prison, je pesais 80 kg. Je pèse désormais 56 kg. »*

**Un homme, en prison depuis 3 mois.**

Même si les femmes détenues sont souvent dans un état de santé et de nutrition relativement meilleur que les hommes, et bénéficient généralement de meilleures conditions de vie (accès à l'eau et à l'alimentation, cellules plus grandes et séparées, permission d'aller dans les cours pendant la journée), **la vulnérabilité spécifique et les besoins médicaux des femmes, en particulier des femmes enceintes, doivent être pris en compte.**

Malgré les efforts locaux et internationaux pour garantir des cellules séparées, les équipes de MSF ont par ailleurs constaté à plusieurs reprises que des **mineurs entre 13 et 18 ans vivaient dans des cellules d'adultes sans respect pour les droits et les besoins de protection spécifiques des enfants.**

Les normes minimales nationales guinéennes prévoient une séparation des cellules par âge et par sexe, ainsi que la possibilité pour les prisonniers de sortir au moins une heure par jour, avec des murs de prison sécurisés et un nombre suffisant de surveillants. Ces recommandations nationales prévoient également un accès à l'air frais et à suffisamment de lumière. MSF n'a visité qu'une seule petite prison qui permettait de manière permanente aux détenus de sortir de leurs cellules et de bénéficier d'un minimum d'exercice physique, de lumière et d'air frais.

## Accès aux soins de santé

Les conditions difficiles dans les prisons guinéennes ont directement entraîné le mauvais état médical et nutritionnel de nombreux prisonniers, traités ensuite par MSF. **Les conditions pénitentiaires peuvent avoir un lien direct avec les morbidités les plus fréquentes des prisonniers**, notamment la malnutrition, les maladies omniprésentes et récurrentes de la peau comme la gale, les infections dues aux poux et aux champignons, la déshydratation et les parasites intestinaux. En outre, quelque 80% des détenus de la prison de Guéckédou ont signalé avoir des vertiges, qui pourraient être liés au manque combiné de nourriture, d'eau et d'exercice physique.



*Les mauvaises conditions de vie dans les prisons entraînent la propagation de nombreuses maladies de peau et l'augmentation des besoins nutritionnels et médicaux*

Les autres maladies affectant les détenus ne sont pas spécifiques à la population carcérale, mais représentent des morbidités communes pour la population générale en Guinée. Les détenus sont cependant plus vulnérables aux maladies courantes comme le paludisme, les diarrhées et les infections respiratoires, en raison des conditions de vie durant la détention et de l'accès limité aux soins médicaux.

### Relevé des cinq principales morbidités, et autres pathologies liées aux conditions dans les prisons guinéennes visitées par MSF

Morbidités	Total (n=251)	
Infections cutanées	116	46%
Parasites intestinaux	44	18%
Hémorroïdes	18	7%
Caries dentaires	16	7%
Infections respiratoires (supérieures/inférieures)	15	6%
Gastrite	15	6%
Infections urinaires	14	6%
Diarrhée (sanglante et non sanglante)	12	5%
Traumatisme violent	7	3%
Infections oculaires	5	2%
Malaria simple	4	2%
Troubles mentaux	4	2%
TB confirmée	4	2%
Suspicion de TB	3	1%

Plusieurs cas de TB ont été suspectés ou confirmés à Guéckédou, mais ces malades ont été séparés des autres prisonniers uniquement après que le risque d'infection ait été expliqué aux autorités pénitentiaires. **L'absence de surveillance cohérente et de séparation des patients atteints de TB suscite des préoccupations concernant la transmission de la maladie à plus grande échelle au sein et au-delà de l'environnement carcéral en Guinée.**

Le manque de moustiquaires, de lits, de couvertures et de vêtements ainsi que les mauvaises conditions d'hygiène, le manque d'exercice physique, l'accès irrégulier ou limité aux latrines, la surpopulation et les variations saisonnières de température exposent les détenus aux maladies. Les maigres rations de nourriture et la malnutrition ne font qu'augmenter les risques de maladie et de mort.

*« Le problème ici, c'est la nourriture et les maladies. Il n'y a pas de médicaments. Il n'y a pas de médecin. Depuis 2007, 30 personnes sont mortes ici et le médecin n'est pas venu. Ils disent juste aux détenus qui est mort. »*

**Un homme, en prison depuis 19 mois.**

*« C'est dur d'être coupé du monde extérieur lorsque je suis malade. Le médecin m'a amené des médicaments mais il n'est pas revenu depuis longtemps. J'ai des vertiges et je m'évanouis. Je n'ai rien à manger. »*

**Un homme, en prison depuis 12 mois.**

En réaction aux tentatives d'évasion et/ou à titre de mesure de détention sous haute sécurité, **des prisonniers sont enchaînés dans la prison Guéckédou. Pendant des périodes pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, un détenu peut se retrouver les pieds attachés à une barre de fer, avec deux ou trois autres personnes.**

D'autres pratiques punitives rapportées dans les prisons visitées par MSF incluraient des corrections avec des bâtons, un isolement dans des cellules séparées ou une privation prolongée de nourriture et d'eau.

*« Je suis enchaîné depuis cinq mois maintenant. Deux d'entre nous sont attachés l'un à l'autre et cela fait mal. Je n'ai que ce short à porter et il fait froid entre 2 h et 5 h du matin. Pour faire ses besoins, il faut demander aux autres d'amener le seau. Depuis le mois d'août, sept personnes sont mortes ici. »*

**Un homme, en prison depuis 12 mois.**

Enfin, la santé mentale des prisonniers reste une préoccupation, compte tenu de leurs conditions de vie difficiles, de leurs inquiétudes à propos de leur famille et de leur statut légal. Tous ces facteurs contribuent à une situation stressante et psychologiquement difficile. De nombreux prisonniers passent des mois en prison sans procès ni défense juridique. Dans une prison visitée par MSF, pas moins de 86% des détenus ont affirmé ne pas avoir été jugés, dont un tiers avait passé plus de trois mois en prison.

**Malgré leur situation vulnérable, les détenus n'ont pas accès aux soins de santé de base.** Les normes minimales nationales de Guinée imposent la désignation d'un professionnel de la santé par les autorités pour surveiller la santé des détenus, avec notamment des consultations régulières, un examen médical des nouveaux arrivants, le maintien de stocks de médicaments, l'enregistrement des données médicales et des renvois vers les hôpitaux si nécessaire.

Toutefois, le personnel médical désigné par les autorités locales de santé n'est pas encouragé à travailler dans des conditions faciles. Souvent, il n'y a pas d'espace séparé pour les consultations, le traitement et le suivi de patients. Dans les différentes prisons visitées par MSF, les **registres médicaux, lorsqu'ils existent, confirment que les consultations n'ont pas lieu régulièrement, une période de plusieurs mois s'écoulant parfois entre les visites médicales.** Les stocks de médicaments sont tout à fait absents ou mal approvisionnés, obligeant les prisonniers et leur famille à payer eux-même leurs médicaments.

*« Lorsque quelqu'un tombe malade, ils appellent le médecin, mais celui-ci dit alors que vous devez appeler votre famille pour payer. Le médecin vient juste vous examiner. Il vous dit que vous devez payer pour les médicaments. Si vous n'avez pas de famille ici, vous mourrez. »*

**Un homme, en prison depuis 4 mois.**

# CONCLUSIONS

## et appel de MSF à l'action

En septembre 2008, les équipes médicales de MSF ont initié une courte intervention médicale et nutritionnelle d'urgence destinée à réagir aux conditions humanitaires déplorables dans plusieurs prisons guinéennes. Dans la ville de Guéckédou, au sud-est du pays, où a eu lieu la principale intervention de MSF, la situation des prisonniers s'est provisoirement stabilisée. MSF a terminé ses activités à Guéckédou fin décembre 2008, mais continue à exprimer ses préoccupations et à surveiller la situation générale des détenus en Guinée. Les équipes de MSF restent prêtes à réagir à des urgences si nécessaire. Cependant, à plus long terme, les autorités locales et nationales guinéennes doivent prendre des mesures pour garantir une alimentation et des conditions d'hygiène adéquates dans l'ensemble du système pénitentiaire.

Les conventions internationales<sup>15</sup>, les normes minimales internationales pour le traitement des détenus<sup>16</sup> et les normes nationales guinéennes exigent une garantie de la couverture des besoins de base et le respect de la dignité humaine fondamentale pour tous les prisonniers.

Il peut être irréaliste de mettre en œuvre certaines normes internationales de manière immédiate dans tous les pays, en particulier lorsque la population générale elle-même n'a pas accès à la nourriture, à l'eau ou aux soins de santé. Cependant, la mise en danger de la vie des détenus dans les prisons guinéennes ne peut se justifier par un manque de ressources. À tous les niveaux, les autorités guinéennes doivent maintenir les normes nationales (déjà très minimales<sup>17</sup>) auxquelles elles se sont engagées. Lorsqu'un État prive des personnes de leur liberté, il doit préserver leur santé, leur sécurité et leur dignité.

---

<sup>15</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR), tous deux ratifiés par la Guinée en 1978.

<sup>16</sup> Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (SMR) de 1955, voir <http://www2.ohchr.org/english/law/treatmentprisoners.htm> Ces minima ne sont pas contraignants, mais constituent l'un des plus anciens instruments internationaux concernant le traitement des prisonniers. Ces minima stipulent :

- l'alimentation de valeur nutritionnelle adéquate pour la santé et la résistance, de bonne qualité, et préparée et servie adéquatement
- la séparation des catégories (les hommes des femmes, les adultes des mineurs, etc.)
- le logement doit satisfaire à des exigences sanitaires (contenu de l'air, espace au sol minimum, etc.)
- les prisonniers doivent recevoir de l'eau pour maintenir leur hygiène personnelle
- l'administration doit fournir une alimentation de valeur nutritionnelle adéquate pour la santé et la résistance
- les installations sanitaires doivent être adéquates pour que les prisonniers puissent satisfaire leurs besoins naturels
- des soins et un traitement pré- et postnataux doivent être disponibles pour les femmes
- disponibilité de services médicaux qualifiés (notamment le traitement spécialisé et les transferts vers des institutions spécialisées)
- les nouveaux arrivants doivent être surveillés ; les prisonniers malades doivent être examinés chaque jour comme doivent l'être tous ceux qui se plaignent de maladie
- les prisonniers suspectés de maladies infectieuses ou contagieuses doivent être séparés
- chaque prisonnier doit avoir au moins une heure d'exercice adéquat à l'air libre chaque jour
- les prisonniers doivent être autorisés à communiquer avec leur famille et leurs amis régulièrement

<sup>17</sup> Les normes nationales guinéennes concernant l'espace requis par personne (2 m<sup>2</sup>) et l'eau potable nécessaire par personne et par jour (10 litres) pour les détenus dans un cadre fermé sont actuellement inférieures aux normes de base pour garantir la santé publique des réfugiés dans un cadre d'urgence ouvert, à savoir 3,5 m<sup>2</sup> d'espace d'abri par personne et 15-20 litres d'eau par jour). Voir [http://www.refbooks.msf.org/msf\\_docs/en/Refugee\\_Health/RH3.pdf](http://www.refbooks.msf.org/msf_docs/en/Refugee_Health/RH3.pdf)

Face à la fragilité et à la détérioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables de Guinée, les initiatives internationales pour l'assistance humanitaire et en vue du développement restent relativement limitées dans le pays. Les organisations d'aide nationales et internationales demeurent assez mal représentées, leurs activités étant principalement concentrées à Conakry.

Néanmoins, en Guinée, les bailleurs de fonds internationaux sont déjà à l'œuvre sur deux grands problèmes qui pourraient être étroitement liés à la situation de détenus : la gouvernance et crise alimentaire. Toutefois, ils n'ont pas encore abordé la situation médicale et nutritionnelle, urgente et précaire, des prisonniers. Les efforts des bailleurs de fonds intègrent souvent le concept de « bonne gouvernance », qui englobe une tentative de renforcer les institutions démocratiques, dont parfois la sphère judiciaire. En outre, compte tenu de la crise des prix des denrées alimentaires en 2008, plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et agences des Nations unies se sont engagés à soutenir des activités de nutrition plus vastes. Pourtant, **peu d'efforts internationaux concertés ont été faits jusqu'à présent pour évaluer et réagir à la situation urgente en matière de santé et de nutrition dans les prisons guinéennes, ainsi qu'à ses causes multiples.**

Aujourd'hui, des taux de malnutrition élevés et des besoins médicaux aigus sont rencontrés au sein-même de la grande *Maison d'Arrêt Centrale*, située au centre de Conakry. Un tel constat rend peu probable que les conditions de détention au sein des plus petites prisons, dans des régions plus reculées, reçoivent l'attention et la réaction dont elles ont pourtant besoin.

Pour de nombreux acteurs non gouvernementaux, les seuils entraînant le déclenchement d'une intervention d'urgence restent élevés, ce qui laisse de nombreux prisonniers exposés à des problèmes médicaux et nutritionnels à long terme, compromettant inutilement leur vie et leur santé.

Avec une population carcérale globale en Guinée estimée à quelque 2500 à 3000 personnes, des interventions d'urgence régulières mais à court terme ne peuvent pas être la seule réponse aux besoins médicaux récurrents non traités et à la malnutrition. **Les activités humanitaires d'urgence ne peuvent pas remplacer la responsabilité nationale de l'État de préserver la vie et la santé des détenus qui sont dans l'incapacité d'assurer leur propre bien-être.**

**En tant qu'organisation humanitaire, MSF appelle à une action urgente et décisive des autorités nationales et des organismes internationaux afin que les prisonniers en Guinée ne soient pas condamnés à la négligence totale de leur santé et de leurs besoins humains de base, au risque d'y perdre leur vie.**

Publié par :

**Médecins Sans Frontières**  
Centre Opérationnel de Bruxelles  
Rue Dupré 94  
1090 Bruxelles, BELGIQUE.

contact : [aau@brussels.msf.org](mailto:aau@brussels.msf.org)

*Médecins Sans Frontières est une organisation indépendante d'aide humanitaire fournissant une assistance médicale d'urgence aux populations en détresse dans plus de 60 pays.*



Toutes les photos © Julie Rémy